

**EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE**

OBJET: CONCERT LES ARCHIVES

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement des Concerts Au Bar LES ARCHIVES, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

**ARRETE**

**Article 1er :** La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits : (sauf services de secours)

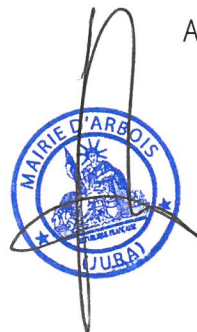
- Rue des Familiers

**Le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et le 15 juillet 2023 et 19 août 2023  
De 19 heures à minuit**

**Article 2 :** Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

**Article 3 :** La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- Les Archives



ARBOIS, le 22 JUIN 2023  
Mme La Maire,

Valérie DEPIERRE